

Critérium du Hainaut : dimanche 26 mars 2023 - MOHA

Les inscriptions se font exclusivement via le site www.atletiek.nu, par les athlètes individuellement ou par le club. Les inscriptions seront clôturées le lundi 20 mars à 10h00.

Epreuves organisées :

- 60 mètres : séries + finale
- 60 mètres haies (pour les pupilles et minimes) : séries + finale
- Lancer du poids
- Saut en longueur
- Saut en hauteur
- Saut à la perche (pour les minimes, sous réserve d'un nombre de participants suffisant)

L'horaire est disponible sur le site du MOHA. Il est susceptible d'être modifié jusqu'au mercredi 22 mars inclus.

Conditions d'inscriptions :

- les athlètes doivent être affiliés à un club de la LBFA
- les athlètes peuvent s'inscrire à 2 épreuves maximum
- les épreuves ne peuvent pas être changées une fois que les inscriptions sont clôturées
- les performances (+ date et lieu de la performance) doivent être mentionnées pour chaque épreuve lors de l'inscription

Performances prises en compte :

Les performances réalisées pendant la saison indoor 2022-2023 seront prises en compte en priorité. Toutefois, si le nombre maximum de participants n'est pas atteint pour une épreuve, seront alors repris et classés les athlètes ayant réalisés une performance en 2021-2022 pour autant que les spécifications de l'épreuve sont identiques pour les athlètes (*s'ils lancent toujours le même poids/ ou qu'ils sautent toujours les mêmes haies en 2022-2023, par exemple : les hauteurs de haies entre pupilles filles et minimes filles ne changent pas*).

Si le nombre de participants n'est toujours pas atteint, alors les athlètes n'ayant pas de performances seront sélectionnés dans l'ordre chronologique de leur d'inscription.

Sélection :

- *Mercredi 22 mars* : publication de la liste des athlètes sélectionnés. La liste sera publiée sur le site du MOHA et les athlètes recevront également un message directement d'Atletiek.nu pour finaliser l'inscription (procéder au paiement). Les autres athlètes seront considérés réservistes jusqu'au 25 mars à midi.
- *Vendredi 24 mars 23h59* : Date limite pour la confirmation (paiement). En cas de désistement ou en l'absence de paiement, les athlètes sont désinscrits. Des athlètes réservistes pourront être repêchés.
- *Samedi 25 mars midi (au plus tard)* : les athlètes éventuellement repêchés seront informés. La liste des participants sera alors définitive, aucun ajout ne sera autorisé.

Nombre d'athlètes retenus par épreuves :

60m	30
60m haies	18
Longueur, poids	16
Hauteur, perche	12

Pour les courses de sprint (60 mètres et 60 m haies), des séries et finales sont prévues. Les séries sont constituées de manière aléatoire et les athlètes ayant réalisé les six meilleures performances dans les séries seront qualifiés pour la finale. (Les vainqueurs des séries ne sont donc pas assurés d'être en finale).

Podiums

Les 3 meilleurs athlètes de chacune des épreuves se verront remettre une médaille. Plusieurs podiums seront organisés au cours de la journée suivant l'horaire publié sur le site du MOHA.